



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

FORMULAIRE

D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi ?

Le présent document est utilisé comme suggestion de présentation pour une **évaluation des incidences simplifiée**. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire doit être conforme au contenu visé au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire est à compléter par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet doit le contacter pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé dans le formulaire n'est pas connu.

Pour qui ?

Ce formulaire, accompagné du dossier « projet », est à remettre au service administratif qui va instruire le dossier et fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Projet :

Le terme projet désigne autant des travaux qu'une ou des installations.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Commune de S^t Jacut de la Mer

Commune et département) : SAINT JACUT de la Mer (22)

Adresse : 3 rue du Châtelet

22450 SAINT JACUT de la Mer

Téléphone : 02 96 27 71 15 Fax : /

Email : mairie.saintjacutdelamer@wanadoo.fr

Nom du projet : Construction d'un bâtiment d'accueil avec
accueilnaires et vestiaires -

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? projet situé en espace Natura 2000 (Fa 53.000.12)

1 Description du projet, de l'installation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

annexe 1 = plans et présentation du projet.

a. Nature du projet, de l'installation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, terrasse, débit de boisson, tentes, etc...).

Démolition des accueilnaires vétustes existants puis reconstruction d'un bâtiment d'accueil avec accueilnaires et vestiaires.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : S^t Jacut de la Mer N° Département : 22

Lieu-dit : Boulevard du Chevet

En site(s) Natura 2000

- annexe 2 = carte maritime du SHOM (Baie de Lan-cièux et de l'Argueron et l'île des Etz'hens).
- annexe 3 = plan cadastral - localisation du projet dans la decoupe à la page -

annexe 4 = Cartographie des protecteurs du patrimoine naturel sur le territoire du futur parc régional -

n° de site(s) : (FR53 0001) Baie de Lancieux
n° de site(s) : (FR53)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR53)
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR53)

c. Étendue/emprise du projet ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation (si connue) : 74,50 (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) : + 27,60 (terrasse) .

< 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m) ou surface d'occupation : (m2)

- Emprises en phase chantier : 290 (m²)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, l'installation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, stationnement vélos permanents dans la partie Est

Préciser les engins utilisés pour les travaux (type, marque, puissance, à pneus ou à chenilles, etc...) et le nombre de personnes prévues sur le chantier (le moins et le plus et la moyenne/jour).

Engins : - Manitocopic à pneus
- mini-pelle sur chenilles
De 2 à 6 personnes - moyenne 4 personnes

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention ou de l'installation:

- Projet : diurne nocturne

- Durée précise : (jours, semaine, mois)

- Horaires journaliers précis :

Ou

durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps Été Automne Hiver

- Fréquence : /
- chaque année
 - chaque mois
 - autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

... les eaux usées sont rejetées au réseau communal.
 ... les eaux pluviales sont stockées dans des cuves de récupération puis trop-plein sur nappe d'infiltration.

f. Incidence sur la sécurité

Préciser si le projet générera un danger vis à vis des utilisateurs, des usagers, des personnels, etc...décrire sommairement les mesures prises.

... projet sans danger

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
 ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
- de 5 000 à 20 000 €
- de 20 000 € à 100 000 €
- > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences :

L'installation n'induit aucune perturbation d'espèces sur la zone d'implantation, ni dans sa zone d'influence.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

Commentaire : Le projet n'est pas situé à l'intérieur de la ZNIEFF

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : zone U.P. du P.U.
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

le bâtiment sera situé dans la descente à la
plage du Louvet à la place du bâtiment existant avec
une cupule au sol agrandie

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

annexe
5

- Photo 1 : Bâtiment existant - à gauche en descendant à la plage.
 Photo 2 : Bâtiment existant - à droite en remontant de la plage -
 Photo 3 : Environnement en remontant de la plage.
 Photo 4 : Pompe de relevage. Elle doit d'environnement sera amélioré
 Photo 5 : dans le cadre du projet -
 Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS : sans objet.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances : *à priori, sans objet.*

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucune destruction ou détérioration - Aucun milieu naturel ne sera impacté par le projet -

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune :

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Aucune -

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence, c'est à dire des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet d'intérêt public qui consiste à la construction d'un bâtiment comprenant des rampes en remplacement d'un bâtiment vétuste existant n'a aucune incidence sur un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus approfondi doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : St Jacut de la mer . Le (date) : 20 mai 2019

Signature :

cachet :



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

- **Information cartographique (CARMEN) :**

Sur le site internet de la DREAL :
<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr>

- **Géoportail** : périmètre des sites
<http://www.geoportail.fr>

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département 22